

DESCRIPTION DE LA ZONE DE BAINNADE

Nature : sable
Longueur : 600 m
Largeur maximale : 150 m
Niveau moyen : 3.2 m CM environ
Niveau maximale : 5.93 m CM environ

Population permanente sur la commune : 2520
Population estivale sur la commune : 20 000 hab
Date de la saison balnéaire : 15/06 au 15/09

Localisation du point ARS le plus proche :
 X : 305 400 ; y : 2 161 500

Fréquentation maximale : 10 000 personnes / jour

Equipement : poste de secours, sanitaires publics, eau potable, surveillance

Accessibilité aux animaux : interdits du 1^{er} mai au 15 septembre, chiens tolérés tenus en laisse entre les accès 1 à 6 et 14 à 18

Autres activités : Surf, bodyboard, paddle-board, kite-surf

Zone riveraines : parking et forêt du littorale



Inventaire des sources potentielles de pollution sur la commune

Assainissement collectif	8 postes de refoulement dont le risque de pollution est principalement lié à une panne du système électricité
Assainissement non collectif	357 assainissements non collectifs Classification au 31 décembre 2019 : 57 Non-conformes avec délai de réhabilitation 199 Non-conformes sans délai de réhabilitation 89 Conformes 12 Installation non contrôlées ou projets en cours.
Lessivage des sols agricoles	Aucun
Ruissellement pluvial par infiltration (pas de réseau)	Les zones urbaines représentent 8 % du périmètre. Les eaux pluviales s'infiltrent dans le sol via des puisards. Il n'existe aucun écoulement direct vers la mer.
Autres sources	6 parkings voitures 2 zones de campings cars (48 emplacements) campings raccordés à l'assainissement collectif

Evolution du classement :

Année	2022	2021	2020	2019	2018
Classement (2006/7/CE)					

Potentiel de prolifération des macro-algues :

Pas d'échouage d'algues vertes

Potentiel de prolifération du phytoplancton :

Le point de suivi le plus proche se situe à l'Anse du Piquet, à l'embouchure de la rivière du Payré. Pseudo-nitzshia est le plus présent mais essentiellement à des concentrations, inférieures au seuil de toxicité. Une seule toxicité supérieure au seuil a été détectée en mars 2006.

Situation à risque (par ordre d'importance)

Rejet à risque		Situation à risque			
Localisation	Fréquence	Conditions maritimes	Fréquence	Evaluation du risque	Remarques
Pollution liée à l'ANC le long de la bordure de littorale	Temps sec et temps de pluie	Inconnues	/	Faible	
Eaux usées de campings cars à proximité de la plage des Conches	Accidentel	Inconnues	/	Faible	
Eaux pluviales	Temps de pluie	Inconnues	/	Faible	Les eaux pluviales du lieu-dit le Rocher sont potentiellement les plus impactante pour le milieu
Pollution d'origine marine	Temps sec et temps de pluie	Inconnues	/	Faible	Il peut s'agir notamment du relarguage d'eaux usées d'un bateau

Recommandations

Nom du bassin versant	Recommandations
BV1	<ul style="list-style-type: none"> * Réaliser des contrôles de branchements des habitations du lieu dit « le Rocher » situées au bord de mer puis suivre leur mise en conformité * Demander la mise aux normes des 2 parcelles en ANC de classe 2 selon le diagnostic du SPANC
BV2	<ul style="list-style-type: none"> * Réaliser des contrôles de branchements des habitations situées sur le BV avec une priorité pour le lieu dit « le rocher » puis suivre leurs mises en conformité * Demander la mise aux normes des parcelles en ANC de classe1 en priorité puis de classe2 * Prévoir une zone de vidange des campings cars le long de la rue de Joussemet

Gestion des pollutions à court terme

Sans objet